



N° 2020 – 24

Message du Président Reprise des activités nautiques

Bonjour à toutes et à tous,

L'arrêté tant attendu de la Préfecture Maritime de Méditerranée est enfin paru.

Aux termes de cet arrêté 238/2020 du 30 novembre 2020, les activités nautiques sont à nouveau autorisées sous réserve du respect des mesures gouvernementales résultant du décret du 27 novembre 2020 savoir :

- pratique individuelle pour les adultes (mineurs en équipage autorisé),
- respect des gestes barrières,
- respect des règles de sortie (3 heures et 20 kilomètres),
- vestiaires interdits d'accès,
- tank à ramer restant, pour le moment, fermé et interdit d'accès.

A compter du 2 décembre prochain, les membres souhaitant sortir devront donc venir au Club en tenue, entrer au Club par la porte du Vivier Véran (à gauche de l'entrée principale) et le quitter par la porte dite de la Chambre de Commerce (rotonde des jet-ski).

Lors de l'accès, les membres seront invités à utiliser du gel hydro-alcoolique et devront, à l'issue de leur sortie, nettoyer les poignées des pelles et les coulisses, s'agissant de l'aviron et les sticks des barres et les gilets s'agissant de la voile.

Je vous remercie de bien vouloir respecter ces règles afin que nos activités reprennent dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

A bientôt sur les pontons.

*Gilles Chatenet
Président du Club Nautique de Nice*

